



COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015 – 19 h 30

Date de convocation : 7 octobre 2015

Date d'affichage : 14 octobre 2015

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, FOREST Laëtitia.

Absents: MM. COIGNOUX Grégory, SIMPHAL Frédéric, excusés.

Secrétaire: Mme MENUS Sophie

ORDRE DU JOUR

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.
- 2 – Droit de Préemption Urbain : propriétés de la Communauté de Communes du Pays de la Serre (camp militaire).
- 3 – Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014 du lotissement du Mail par la S.E.D.A.
- 4 – Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense : subvention départementale.
- 5 – Admission en non-valeur.
- 6 – Autorisations d'absence du personnel communal.
- 7 – Remboursement de dégâts par la société Papin.
- 8 – Demande d'autorisation d'épandage par la SAS Greenfield.
- 9 – Commission des travaux.
- 10 – Décisions modificatives.
- 11 – Bilan des délégations au Maire.
- 12 – Questions diverses.

2015-101 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2015-102 – Droit de Préemption Urbain : vente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 6 juin 2005, un droit de préemption urbain au profit de la commune a été instauré sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Il donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 6 octobre 2015, établie par la SCP GIEY-COLINON, notaires à 02270 Crécy-sur-Serre, concernant les propriétés de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, cadastrées AK 4, 6, 7, 8 et 9, ZA 4 et 8, ZC 7 et 12 et ZH 18 (ancien camp militaire), d'une superficie de 280 ha 95 a 31 ca, vendues 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de cette propriété.

2015-103 – Lotissement du Mail : Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2014 de la SEDA.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a confié la concession d'aménagement du lotissement du Mail à la Société d'Équipement de l'Aisne (S.E.D.A.). Celle-ci doit fournir chaque année le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRAC). Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce document.

Après avoir pris connaissance du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2014, le Conseil Municipal à l'unanimité, n'émet ni observation ni réserve sur ce document.

2015-104 – Gestion des eaux usées et de l'eau potable de la future zone d'activités du camp militaire : demande de subvention.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune s'est engagée, dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense de l'ancien camp militaire modifié par avenant, à gérer l'eau potable et les eaux usées de la future zone d'activités. Le coût total des travaux est estimé à 1 600 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite une subvention de la part du Conseil Départemental de l'Aisne au taux de 17,50% pour une dépense prévisionnelle de 1 600 000 € HT.
- S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

2015-105 – Admission en non-valeur.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que Mme BOUDINOT Cindy a loué à la commune le local commercial sis 36, Rue du Colonel Chépy dans lequel elle exploitait un restaurant « La Chaumière Picarde ». Sa société a été mise en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Saint-Quentin le 5 décembre 2014. Le montant de la dette s'élève à 19 207,14 €.

Par courriel du 30 septembre 2015, Monsieur le Trésorier de Laon-Banlieue demande d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur la somme de 19 207,214 € représentant les loyers et la caution dus par Mme BOUDINOT Cindy pour la location du local communal sis 36, Rue du Colonel Chépy.

2015-106 – Autorisations exceptionnelles d'absence du personnel communal.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence dont le principe est posé à l'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale. Certaines autorisations sont réglementées par des décrets ou des circulaires ministérielles.

Cependant, certaines autorisations d'absence ne sont pas réglementées notamment celles pouvant être accordées à l'occasion d'événements familiaux. C'est pourquoi, il appartient à l'organe délibérant de se prononcer, après avis du Comité Technique Paritaire, sur la nature des autorisations d'absence accordées et sur le nombre de jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 59 relatif aux autorisations d'absence pour événements familiaux,

Vu le barème type adopté à titre indicatif par le Comité Technique Paritaire au cours de sa réunion du 14 octobre 2014,

DECIDE de prévoir la possibilité d'accorder au personnel communal, sous réserve des nécessités de service appréciées par le Maire, les autorisations d'absence pour les événements suivants :

Evènements familiaux		
Objet	Durée	De droit/sur autorisation
<u>Mariage - PACS</u>		
De l'agent	5 jours ouvrables	Sur autorisation
D'un enfant	3 jours ouvrables	Sur autorisation
Frère / Sœur	1 jour ouvrable	Sur autorisation
<u>Délai de route Mariage / Décès</u>	1 jour pour 600 KM A/R 2 jours au-delà	Sur autorisation
<u>Décès</u>		
Conjoint – PACS	6 jours ouvrables	Sur autorisation
Enfant	5 jours ouvrables	Sur autorisation
Père / Mère	4 jours ouvrables	Sur autorisation
Beau-père / Belle-mère	3 jours ouvrables	Sur autorisation
Ascendants / Descendants	1 jour ouvrable	Sur autorisation
Frère / Sœur	2 jours ouvrables	Sur autorisation
Neveu / Nièce	1 jour ouvrable	Sur autorisation
Beau-frère / Belle-sœur	1 jour ouvrable	Sur autorisation
Gendre / Belle fille	1 jour ouvrable	Sur autorisation
<u>Hospitalisation</u>		
Conjoint –PACS	3 jours ouvrables	Sur autorisation
Enfant	3 jours ouvrables	Sur autorisation
Père / Mère	3 jours ouvrables	Sur autorisation
Beau-père / Belle-mère	3 jours ouvrables	Sur autorisation
Naissance ou adoption	3 jours ouvrables	Sur autorisation
<u>Garde d'enfant malade</u>	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour. Durée doublée si : ► L'agent assume seul la charge de l'enfant ► Le conjoint est à la recherche d'un emploi ► Le conjoint ne bénéficie pas d'ASA pour ce motif	Sur autorisation
<u>Concours et examens</u>	Les jours d'épreuves La veille du concours si le lieu du concours implique un déplacement important	Sur autorisation
<u>Préparation aux concours et examens</u>	1 jour	Sur autorisation
<u>Don du sang</u>	Au choix de l'autorité territoriale	Sur autorisation
<u>Bilan de la sécurité sociale</u>	Durée prévue dans la convocation	Sur autorisation
<u>Déménagement du fonctionnaire</u>	1 jour	Sur autorisation
<u>Rentrée Scolaire</u>	1 heure	Sur autorisation
<u>Parents d'élèves</u>	Durée de la réunion	Sur autorisation

2015-107 – Remboursement de dégâts.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que le 7 janvier 2015, un véhicule appartenant à la société Papin de Montcornet a détruit une barrière de ville située devant le centre socio-culturel, 19, Rue du Colonel Chépy. Le coût de remplacement s'élève à 160,80 € TTC. La société Papin a fait parvenir un chèque de ce montant en réparation du préjudice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la somme de 160,80 € proposée par la société PAPIN en réparation du préjudice subi.

2015-108 – Extension du plan d'épandage du Calcifield de la société Greenfield SAS.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que la société SAS Greenfield sollicite l'autorisation d'étendre son plan d'épandage du calcifield de son établissement de Château-Thierry sur 249 communes de l'Aisne dont Couvron-et-Aumencourt et 102 communes de l'Oise. Cette demande est soumise à enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix pour (C. Ribeiro, A. Straczek, M. Lambert, B. Roger), 3 voix contre (nuisances présentées et méconnaissances de celles à long terme: S. Menus, L. Forest, S. Claisse) et 6 abstentions (dossier peu clair et imprécis : D. Leblond, G. Richard, P. Le Rézio, F. Pierret, E. Bienaimé, A. Ohlert), émet un avis favorable au projet.

2015-109 – Projet de nouvelle mairie.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de nouvelle mairie qui sera aménagée dans les locaux du centre socio-culturel (salle de convivialité, cantine, bibliothèque et bureau petite enfance). Au cours de leur réunion du 23 septembre 2015, les membres de la commission des travaux ont fait les propositions suivantes sur ce projet:

- retenir le projet n° 2. Ce projet permet en effet d'avoir un bureau des élus plus grand.
- ne pas réaliser la cloison mobile à l'étage, ce qui permettra un gain d'environ 21 000 € HT.
- supprimer le sas dans le local de l'agence postale, maintenir le barreaudage de la fenêtre, supprimer le rideau métallique de la porte et sécuriser cette dernière avec une gâche électrique (comme c'est le cas actuellement). Par ailleurs, la commission propose de minimiser les coûts en réutilisant le mobilier existant.
- Le coût estimatif, hors mobilier, est de 107 412,68 € HT (120 000 € avec le mobilier).
- La cantine serait provisoirement transférée dans les locaux de la chaumière picarde.
- Monsieur GUIARD Franck, domicilié 1bis, Place de l'Eglise, a exprimé son intérêt pour le rachat des locaux de l'agence postale, accolés à son habitation. La commission ne souhaite pas se démunir des locaux et propose d'y installer la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet ainsi qu'aux propositions de la commission des travaux.

2015-110 – Travaux sur l'éclairage public.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que l'USEDA a fourni à la commune un devis pour différents travaux sur l'éclairage public communal :

- remplacement des 4 bornes dans la Ruelle des Ecoliers par des consoles à poser sur le mur du centre socio-culturel.
- remplacement des 2 mâts en bois de la Place Jean de La Fontaine.
- suppression du mât situé face au 18B, Rue Jean Richepin et pose d'une console sur une des maisons du CIL.
- remplacement des 2 mâts du parking des immeubles du CIL de la Rue de Pouilly.
- remplacement des 3 bornes dans la Ruelle de l'Equipée par une console et 2 mâts.
- suppression des 4 mâts du rond-point de la Rue de Pouilly/Rue du Tour de Ville et pose d'un mât central au milieu du rond-point.
- remplacement d'une console dans la Ruelle Germaine.

Le coût de ces travaux est estimé à 44 516,72 € HT. La part communale est de 30 414,91 € HT.

Les membres de la commission des travaux, au cours de leur réunion du 23 septembre 2015, ont émis un avis favorable à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide de réaliser ces travaux.
- Décide d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public.
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution financière demandée en application des statuts de l'USEDA.

2015-111 – Travaux divers.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que les membres de la commission des travaux, lors de leur réunion du 23 septembre 2015, ont fait les propositions suivantes :

Aires de jeux

- Concernant le projet d'installer des jeux dans le lotissement de l'Equipée, la commission a émis un avis défavorable, l'implantation de ces jeux étant située trop près des habitations. Elle propose d'étoffer les deux aires de jeux existantes à savoir celle de la Rue du Tour de Ville et celle du tennis.
- Suite à la demande de clôturer l'aire de jeux située Rue du Tour de Ville, la commission a émis un avis défavorable craignant d'autres demandes similaires et notamment pour le tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

Aménagement de la forêt située derrière le tennis couvert

Ce projet prévoit la création d'un chemin de promenade agrémenté d'un parcours santé. Compte-tenu du coût estimé à environ 100 000 € HT, la commission propose de réaliser ce projet en deux tranches et de solliciter une subvention pour la 1^{ère} tranche sur la base de 50 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

Divers

Suite à l'abattage des arbres dans la Rue de la Gare, Mme Ohlert a demandé le devenir des souches restantes. Une réflexion va être menée sachant que certaines racines ont fortement endommagé les trottoirs. Il y aura très probablement des réfections de trottoirs à envisager.

2015-112 – Décision modificative n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires 2015 de la commune comme suit :

Investissement

Dépenses

- Opération 1402. Art. 2183 : mobilier scolaire : + 102 €
- Opération 1502. Art. 2313 : travaux école maternelle : + 30 000 €
- Opération 1107. Art. 2313 : aménagement nouvelle mairie : - 15 302 €

Recettes

- Opération 1502. Art. 1323 : F.D.S. travaux école maternelle : + 12 300 €
- Opération 1502. Art. 1341 : D.E.T.R. travaux école maternelle : + 2 500 €

2015-113 – Bilan des délégations au Maire.

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, avec un montant maximum de 400 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans ce cadre un appel d'offres pour les travaux d'aménagement à l'école maternelle (préau et circulation extérieur) a été lancé. Le 1^{er} appel d'offres n'a permis d'attribuer que deux lots. Le second a permis de choisir les entreprises pour l'ensemble des lots restants.

Voici les entreprises retenues avec les montants des marchés :

- Lot 1 : VRD-Gros œuvre-Maçonnerie : PIC BATIMENT : 85 741,27 € HT
- Lot 2 : Charpente bois : CTB : 13 804,00 € HT
- Lot 3 : Couverture-Zinguerie-Etanchéité : EBDO : 18 745,21 € HT
- Lot 4 : Menuiserie extérieure alu et acier : PETIT Victor : 22 901,40 € HT
- Lot 5 : Doublage-Isolation-Menuiserie intérieure : LABART : 4 590,00 € HT
- Lot 6 : Chauffage central gaz naturel : MAISON DU CHAUFFAGE : 1 309,80 € HT
- Lot 7 : Electricité : CLIMATELEC : 2 990,00 € HT
- Lot 8 : Peinture : FETRO Laurent : 1 586,00 € HT

2015-114 – Questions diverses.

Dates des prochaines manifestations communales

- Vœux de la commune : samedi 9 janvier 2016 à 17h30. Il est retenu l'idée de faire la galette des Rois.
- Repas de l'Amitié du Centre Communal d'Action Sociale : dimanche 22 novembre 2015 à 12 heures.

Poubelles dans le village

Des demandes sont formulées par des habitants pour que des poubelles supplémentaires soient installées dans le village. Des poubelles vont être installées dans la commune (école, centre socio-culturel), mais il n'est pas prévu d'en installer à d'autres endroits du village.

Terrain multisports

Cet équipement est une réussite puisque de nombreux enfants l'utilisent. Il semble indispensable de mettre en place un règlement d'utilisation pour le préserver.

Stationnement dans la rue de l'Eglise

Des parents se plaignent que d'autres parents arrêtent leur véhicule dans la rue pour déposer leur enfant à l'école primaire, bloquant ainsi la rue pour les autres véhicules. Il ne semble pas possible d'interdire la circulation dans cette rue aux horaires de rentrée et de sortie des classes. A étudier.

La secrétaire,
MENUS Sophie



Le Maire,
RIBEIRO Carole

